



**SECOURS SUD  
FRIBOURGEOIS**  
GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

## DOCUMENTATION

### ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S

Mercredi 17 avril 2024 à 19h30

Grande Salle de l'Auberge du Lion d'Or, Rte de Romont 4, 1678 Siviriez





**SECOURS SUD  
FRIBOURGEOIS**  
GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

Aux délégués des communes des districts de  
la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse

Aux membres du Comité de direction

Châtel-St-Denis, le 5 avril 2024

## ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée des délégué-e-s de l'Association des Secours Sud Fribourgeois

le mercredi 17 avril 2024, à 19h30,  
Grande Salle de l'Auberge du Lion d'Or, Rte de Romont 4, 1678 Siviriez

L'ordre du jour suivant est proposé :

1. Constitution de l'assemblée et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée du 8 novembre 2023
3. Taxe d'exemption - Bilan
4. Rapport de gestion 2023
5. Règlement des tarifs du Bataillon Sud (RtBS)
  - a) présentation
  - b) rapport de la commission financière
  - c) discussion
  - d) approbation
6. Comptes 2023
  - a) compte de résultats
  - b) compte des investissements
  - c) bilan
  - d) rapport de la commission financière
  - e) discussion
  - f) approbation

7. Centrale ambulances - Délégation de compétences au comité de direction (article 67, alinéa 2, 2<sup>ème</sup> phrase LFCo) portant sur les démarches juridiques préalables à la construction par l'entreprise Antiglio SA d'une centrale d'ambulances sur l'art. 645 RF de Vaulruz - Engagement financier conditionnel de maximum CHF 300'000.--
  - a) présentation
  - b) rapport de la commission financière
  - c) discussion
  - d) approbation
8. Election d'un nouveau membre à la commission financière
9. Divers

Afin de simplifier la préparation et le déroulement de l'assemblée, les délégué-e-s ou les communes sont invité-e-s à communiquer leurs questions par courriel à l'adresse [communication@secours-sud.ch](mailto:communication@secours-sud.ch), d'ici le 12 avril 2024.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Secours Sud Fribourgeois



François Genoud  
Préfet du district de la Veveyse  
Président du Comité de direction



Florian Dubail  
Administrateur

Copies, pour invitation

- MM. les Préfets des districts de la Glâne et de la Gruyère, ainsi que Mme et MM. les lieutenant-e-s de Préfet-e-s
- Mmes et MM. les Député-e-s des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse
- MM. les cadres de l'association
- Mmes et MM. les représentant-e-s de la presse



**Association Secours Sud Fribourgeois  
Assemblée des délégué-e-s**

**Mercredi 8 novembre 2023, à 19h00, à Hauteville**

Membres présents

Selon liste annexée

Secrétaire PV

Sophie Richard Audino, assistante de direction ASSF

**1 Constitution de l'assemblée**

M. François Genoud ouvre l'assemblée et salue les participants. Il remercie la commune de Hauteville pour la mise à disposition de la salle.

47 communes sont représentées, pour un total de 200 voix. La majorité est ainsi fixée à 101 voix. Les communes non représentées sont celles de Grangettes-près-Romont (excusée), Marsens, Jaun, Grandvillard et Gruyères.

Chaque représentant-e des communes a reçu un carton indiquant le nombre de voix dévolues à sa commune.

M. François Genoud désigne les scrutateurs de l'assemblée, soit MM. Geoffrey Boubet (Hauteville), Joseph Aeby (Rue) et Hans-Jörg Marti (Semsales).

L'ordre du jour a été transmis aux délégué-e-s avant l'assemblée. M. François Genoud propose toutefois qu'une modification y soit apportée, en ce sens que les points 4 et 5 soient inversés. Les investissements seraient ainsi traités avant le budget 2023 comme le veut la pratique. La proposition est adoptée à l'unanimité des communes présentes.

**2 Procès-Verbal de l'Assemblée du 26 avril 2023**

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 26 avril 2023, à La Joux, a été transmis aux délégué-e-s avec les documents relatifs à cette séance. Celui-ci est ainsi soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des communes présentes.

**3 Mot du Président**

Fonctionnement de l'Association Secours Sud Fribourgeois

M. François Genoud débute son allocution en rappelant que l'Association Secours Sud Fribourgeois a bien été légitimée par les autorités cantonales en 2023. Il se réjouit de poursuivre cette aventure caractérisée par une bonne collaboration avec l'ensemble des intervenants.

L'année 2023 a été marquée par de nombreuses interpellations tant par les citoyens que par les communes s'agissant de la taxe d'exemption. Un premier bilan sera effectué par le CODIR en 2024.

Le travail des commissions est également important. Elles permettent de soulager le CODIR ainsi que son bureau.

Désormais, le personnel permanent de l'association est au complet et fonctionne très bien. Malgré la jeunesse de l'association dans sa nouvelle forme, l'excellente gestion administrative est à relever. D'un point de vue opérationnel, tout est en place également.

Le président a eu l'occasion d'accompagner durant une journée une équipe d'ambulanciers, immersion qui a été très enrichissante.

M. François Genoud adresse toute sa reconnaissance à l'ensemble des acteurs de l'association et les remercie pour leur investissement.

#### Ancien comité Ambulances

De vifs remerciements sont adressés aux membres de l'ancien comité des ambulances sud et particulièrement à M. Willy Schorderet, son ancien président. Le travail du comité a été important, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration des statuts, et l'attention qui a dû être portée à la mise en place pour être conforme à la nouvelle législation a été conséquente. Afin de les remercier une dernière fois, les membres dudit comité seront conviés à prendre part au repas de fin d'année du CODIR actuel en décembre prochain.

#### Association "AdO"

Le président salue enfin la présence de M. Schaller, représentant de l'association "AdO", laquelle intervient dans la prévention et la réduction des comportements à risque dans les milieux festifs. Son action est particulièrement orientée auprès des jeunes et le public d'événements festifs. C'est un partenaire très important lors de manifestations et leur engagement pour la région doit être souligné.

<b>4</b>	<b>Budget des investissements 2024</b>
----------	--

Présentation, rapport de la commission financière, discussion et approbations des objets suivants :

- **2024/01 Acquisition d'une ambulance équipée à CHF 300'000.--**

M. Florian Dubail présente le projet d'acquisition. Cet investissement est récurrent en ce sens que chaque année, une ambulance doit être acquise pour assurer un roulement entre toutes. La vie d'un tel véhicule est d'environ 250'000 km. Jusqu'à maintenant, l'ancien véhicule était racheté et son utilisation tout simplement abandonnée. A l'avenir, l'idée serait de conserver un véhicule pour le mener en fin de vie et ainsi évaluer les coûts que cela représenterait.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable à cette acquisition (cf. annexe).

La parole n'étant pas sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, cet objet est approuvé.

• **2024/02 Acquisition d'un véhicule de service à CHF 40'000.--**

M. Florian Dubail présente le projet d'acquisition. Chaque service d'ambulances du canton fournit des cadres qui doivent assurer un piquet. Actuellement, la pratique veut que le véhicule privé du cadre concerné soit équipé avec des feux bleus, deux tons. Cette pratique n'est toutefois plus adaptée au vu de l'usage privé qui est faite dudit véhicule, des assurances, etc. D'autre part, les frais pour déséquiper les véhicules sont conséquents. Ainsi, pour palier à cela, il est proposé d'acquérir un véhicule d'occasion. L'idée serait d'approcher la police cantonale qui serait détentrice de véhicule banalisé dont elle n'aurait plus l'usage, par exemple.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable à cette acquisition (cf. annexe).

La commune de Pont-en-Ogoz se questionne quant à savoir qu'elle est la différence entre un véhicule neuf ou d'occasion.

M. Florian Dubail indique que le besoin réside en un véhicule qui nécessitera un usage peu important. S'il est possible d'obtenir un véhicule déjà équipé, cela sera plus économique. Bien évidemment, il conviendra d'être attentif à l'état du véhicule d'occasion qui serait retenu. Il y a vraiment lieu de rappeler que l'utilisation ne sera pas quotidienne et qu'un souci de ne pas investir des sommes importantes prévaut. Un rapport "qualité - prix - usage" sera pris en compte.

La parole n'étant plus sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, cet objet est approuvé.

• **2024/03 Renouvellement des radios Polycom pour CHF 50'000.--**

M. Florian Dubail présente cet objet. Il y a nécessité de changer le modèle actuel car celui-ci arrive en fin de vie. Ce sont les ambulances qui sont concernées par ce renouvellement.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable à cette acquisition (cf. annexe).

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, cet objet est approuvé.

- **2024/04   Renouvellement de l'équipement des pompiers pour CHF 1'600'000.--**

M. Florian Dubail présente cet objet. Pour l'année 2023, c'est un montant de CHF 160'000.-- qui a été prévu pour l'équipement des pompiers, achat et renouvellement confondus. Courant 2023, l'ECAB a indiqué qu'elle subventionnerait des tenues mais seulement pour une durée de deux ans. Par conséquent, il convient d'anticiper le renouvellement des tenues de nos pompiers afin de pouvoir bénéficier de cette subvention qui est importante.

M. Laurent Surchat indique qu'il y a des aléas avec les tenues actuelles. Ainsi, les tenues "feu" sont souvent portées alors que cela n'est pas nécessaire. Des tenues dites "techniques", plus légères, pourraient être suffisantes dans le ¾ des interventions. En cas de renouvellement, les anciennes tenues seront conservées pour les exercices afin d'épargner les nouvelles. D'autre part, les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) pourront en bénéficier également. Et pour le solde, des donations, à l'étranger par exemple, sont possibles. La subvention de l'ECAB s'élève à CHF 280'000.-- et il serait judicieux de la percevoir. A défaut, ce seront les communes, par l'intermédiaire d'une augmentation du budget de l'association, qui devront assumer cet achat si le renouvellement se fait plus tard.

Le rapport de la commission financière au sujet de ce renouvellement est nuancé. Cette dernière suggère que le renouvellement se fasse progressivement. Son préavis est toutefois favorable (cf. annexe).

La commune du Flon questionne le nombre de tenues concernées. Il lui est répondu que 700 tenues sont à remplacer et qu'un stock de 100 doit être prévu. Quant à la subvention de CHF 280'000.--, elle porterait sur l'achat de 800 tenues. M. Florian Dubail précise que celles-ci devront être livrées avant fin 2025 pour que la subvention soit réalisable.

La commune de Châtel-St-Denis souhaite savoir à qui la subvention ira. M. Laurent Surchat lui répond qu'elle sera versée directement au fabricant.

La commune de Châtel-sur-Montsalvens souhaite connaître la durée de vie de ces tenues. Les craintes d'un changement de ces dernières à chaque nouveau commandement est perceptible. M. Laurent Surchat souhaite la rassurer à ce sujet. Quant aux tenues en elles-mêmes, elles n'ont plus de durée de vie. Tant qu'elles seront en état et qu'elles correspondront aux normes, elles seront utilisées et conservées. Ces tenues sont complètes, y compris casques, gants, etc. A noter également que le choix des tenues appartient à l'ECAB et que l'appel d'offre par l'intermédiaire des marchés publics a été de sa responsabilité.

La commune de Rue souhaite une confirmation de la composition exacte de la tenue, ce à quoi M. Laurent Surchat confirme qu'elle sera complète, comme indiqué précédemment.

M. Laurent Surchat tient également à préciser que certaines communes avaient déjà fait cette acquisition et il les en remercie vivement.

La parole n'étant plus sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	193 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	7 voix

A la majorité, cet objet est approuvé.

- **2024/05 Crédit d'étude pour une nouvelle caserne pour la cp spec de Romont pour CHF 50'000.--**

M. Florian Dubail présente cet objet. Il rappelle le contenu des documents envoyés aux membres. La configuration de la caserne de cette compagnie n'est plus adéquate. Elle est répartie sur deux sites, lesquels sont vétustes et la place manque. La commune de Romont avait pour sa part déjà réalisé des études portant sur une rénovation, notamment.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable à ce crédit d'étude (cf. annexe).

La commune de Châtel-St-Denis estime que le montant de CHF 50'000.-- est peu élevé. M. Florian Dubail le concède tout en précisant qu'on parle d'une étude de faisabilité pour le moment. Le projet en est à ses débuts, ce qui explique que le montant semble peu conséquent. Il précise également que dans le cadre de tous les futurs projets, il y aura lieu d'avoir une certaine cohérence comme le fait de faire appel au même architecte par exemple pour l'ensemble des infrastructures.

La commune d'Attalens prend acte du problème de place mis en avant. Cependant, qu'en est-il de l'idée de délocaliser les forces sur des bases où il y aurait de la place ? M. Laurent Surchat reconnaît que cela est pertinent et que la question a été étudiée mais le matériel et les équipements sont décidés par l'ECAB en fonction des bases de départ que l'établissement a déterminé. Cela limite ainsi les possibilités d'organisation, logistiques, notamment, pour le bataillon.

La commune de Châtel-sur-Montsalvens se questionne quant au fait qu'auparavant, les entités fonctionnaient en suffisance. Pourquoi est-ce que cela pose un problème désormais ? La défense incendie était-elle déjà insuffisante avant la réforme ? M. Laurent Surchat indique que les standards opérationnels sont imposés par l'ECAB et que le bataillon n'a pas de marche de manœuvre.

La commune de Châtel-St-Denis souhaite savoir ce qu'il adviendra de l'occupation des locaux qu'elle a réaménagé dans sa caserne pour accueillir des membres du personnel de l'association. Il lui est répondu qu'aucune modification n'interviendra et que les bureaux occupés actuellement le seront toujours à l'avenir.

La parole n'étant plus sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, cet objet est approuvé.

- **2024/06 Crédit d'étude pour une nouvelle caserne pour la cp spec de Bulle pour CHF 50'000.--**

M. Florian Dubail présente cet objet. La problématique est la même que pour Romont à la différence que la commune de Bulle a un intérêt à reprendre possession des locaux pour son propre usage.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable ce crédit d'étude (cf. annexe).

La parole n'est pas sollicitée par l'assemblée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, cet objet est approuvé.

• **2024/07 Acquisition de la caserne de la cp de Rue pour CHF 3'350'000.-- après subvention**

M. Florian Dubail présente cet objet. Actuellement, c'est l'association des pompiers Glâne-Sud qui est propriétaire de la caserne et pas la commune. La location actuelle se calcule au m<sup>2</sup>. Les charges sont un peu élevées mais cela s'explique par le fait qu'elle est neuve. C'est aussi pour cette raison qu'il est proposé de racheter le bâtiment avec une valeur à neuf.

La commission financière donne dans son rapport un préavis favorable à cette acquisition (cf. annexe). Celle-ci précise également qu'à son sens, il y a une cohérence à ce que l'association soit propriétaires des infrastructures dont elle fait usage. Certes, le plan financier présente des coûts élevés mais ceux-ci sont réalistes et ils seront inévitables.

La commune de Granges (Veveyse) salue le principe et la volonté d'acquérir les casernes de pompiers. Néanmoins, en ce qui la concerne, une égalité de traitement doit être appliquée. Pour y parvenir, il aurait été préférable à son sens que la question de ces acquisitions soient posées pour l'ensembles des bases de l'association. A titre d'exemple, la commune de Granges (Veveyse) est propriétaire des locaux occupés par les pompiers. Les frais d'entretien sont conséquents et la commune assume l'amortissement d'un bâtiment dont elle n'a pas l'usage. Ainsi, pour l'heure, elle refusera cet objet.

La commune du Flon souhaite des informations concernant l'occupation actuelle des locaux de la caserne de Rue. M. Laurent Surchat lui indique qu'on reprendrait les parties occupées tant par les pompiers que par la police.

Il est d'autre part répondu à la commune de Châtel-St-Denis que les locaux sont effectivement loués par l'association des Secours Sud Fribourgeois. M. Florian Dubail ajoute que les sous-sols, ainsi que les abris PC qui s'y trouvent également, ne serait pas compris par cette reprise.

La commune de Pont-en-Ogoz signale pour sa part qu'elle trouve cette discussion complexe. Elle se questionne quant à savoir pourquoi ce ne serait pas à l'ECAB de mettre à disposition les bâtiments. De même, une centralisation ne serait-elle pas possible ? M. François Genoud indique qu'il s'agit-là d'une question de législation et qu'il n'existe aucune marche de manœuvre. Le but est d'éviter à moyen de terme de "faire de l'épicerie". Si acquisition il y a, cela sera de manière totale. Cela sera également l'occasion d'ancrer un principe. M. Florian Dubail précise que cela est un premier pas et que le CODIR ne changera pas sa position pour la suite des démarches.

MM. François Genoud et Florian Dubail entendent les remarques qui sont faites.

La commune d'Attalens s'interroge quant à l'acquisition des sols à l'avenir étant donné que pour le cas de Rue, la commune en restera propriétaire. M. Florian Dubail indique que c'est un droit de superficie qui nous sera accordé.

La commune de La Verrerie ne rejoint pas les avis émis par ses collègues. Pour elle, il faut être conscients que certaines casernes ne sont pas encore sûres de leur sort puisque la carte opérationnelle n'est pas encore définitivement établie et qu'une réévaluation devra être faite par le canton. Ainsi, se concentrer sur les éléments dont on est sûrs est la meilleure option à l'heure actuelle. M. François Genoud confirme qu'effectivement, la carte opérationnelle n'est pas figée dans le temps.

La parole n'étant plus sollicitée, il est passé au vote.

**Vote**

OUI	:	194 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	6 voix

A la majorité, cet objet est approuvé.

**Approbation globale du budget des investissements 2024**

Le budget des investissements est soumis à l'approbation de l'assemblée :

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

A l'unanimité, le budget d'investissement pour l'année 2024 est approuvé.

<b>5</b>	<b>Budget de fonctionnement 2024</b>
----------	--------------------------------------

**Présentation partie Ambulances Sud**

M. Florian Dubail présente le budget des ambulances pour l'année 2024 en faisant référence aux documents envoyés. Il reste sensiblement identique aux chiffres de 2023. La baisse des interventions implique une baisse des recettes. Cependant, cela n'aura pas d'incidence sur la participation des communes qui restera la même que pour 2023.

**Présentation partie Bataillon Sud**

M. Florian Dubail présente le budget du bataillon en faisant référence aux documents envoyés.

**Rapport de la commission financière**

La commission financière donne lecture de son rapport par l'intermédiaire de son vice-président. Si sur le principe, elle adhère aux budgets établis, elle questionne la subvention faite à l'association "AdO" ainsi que les salaires versés au personnel permanent du Bataillon Sud (cf annexe).

Par conséquent, elle propose d'approuver les budgets proposés en émettant une réserve quant aux deux points mentionnés ci-dessus et en demandant au CODIR d'y être attentif.

La commune de Sâles s'interroge quant à la raison pour laquelle la masse salariale augmente alors que les charges sociales diminuent par rapport à 2023. M. Florian Dubail indique que les charges sociales avaient été mal évaluées lors de l'élaboration du budget 2023.

La commune d'Attalens souhaite avoir des informations s'agissant des effectifs du Bataillon Sud. M. Laurent Surchat indique qu'au début de l'année 2023, on pouvait compter 1'000 sapeurs-pompiers actifs. Au jour de l'assemblée, c'est un peu moins que ce chiffre sur lequel on peut se baser. Le recrutement effectué en novembre a vu 108 candidats retenus. On constate donc une stabilité à ce niveau. Pour que notre bataillon fonctionne correctement, c'est un minimum de 900 sapeurs-pompiers sur lesquels nous devons pouvoir compter.

La commune de Rue questionne le montant des cotisations patronales qui dépasseront 26% en 2024. M. Florian Dubail indique qu'il a été décidé d'harmoniser les règles pour tous. L'indemnité journalière maladie sera désormais prise en charge par l'employeur. Un système mixte était appliqué jusqu'à maintenant et il a été souhaité y mettre un terme.

#### Don à l'association "AdO"

M. François Genoud précise à ce sujet qu'une association de communes fonctionne au même titre qu'une commune. Elle peut ainsi décider de faire des dons.

La commune de Rue se questionne toutefois concernant cette démarche. Pour elle, cela est un peu cavalier de financer un tel don par l'intermédiaire du service des ambulances. M. François Genoud signale que cela est ponctuel et permettra à cette association d'assurer une mission de prévention importante.

M. Willy Schorderet confirme que cela est ponctuel. L'association "AdO" avait approché également le district de la Glâne qui s'est demandé dans quelle mesure il serait pertinent d'impliquer l'ensemble des communes du sud qui seraient toutes susceptibles de bénéficier des offres de l'association.

La commune de Val-de-Charmey aurait aimé être approchée avant qu'un tel don soit décidé.

La commune d'Attalens, quant à elle, soutient cette démarche. C'est un intérêt pour les jeunes très important. L'action de cette association est pertinente. Il s'interroge toutefois sur les prérogatives qu'auraient les communes qui y participent.

M. Schaller, représentant de l'association "AdO" à l'assemblée, indique que ce don servira à l'achat d'une nouvelle remorque. Leurs ressources atteignent en effet leurs limites par rapport aux demandes d'interventions et de mandats qui leur sont adressées. Ils ont même dû refuser certaines actions sur le terrain, faute de moyen. La gratuité envers les communes n'est pas réalisable mais un geste peut être envisagé.

La commune de Châtel-sur-Montsalvens questionne les éventuels doubles dons qui auraient pu être fait si l'association avait approché les communes en direct. M. Schaller confirme qu'une telle démarche n'a pas été effectuée.

La commune de Châtel-St-Denis estime que ce don crée une jurisprudence et souhaite qu'on n'y soit attentif à l'avenir.

Au terme de la discussion, il est décidé de soumettre ce don au vote de l'assemblée.

**Vote**

OUI	:	149 voix
NON	:	50 voix
Abstention(s)	:	1 voix

A la majorité des voix, ce don est accepté.

Approbation du budget de fonctionnement 2024

Le budget de fonctionnement 2024 est soumis au vote de l'assemblée :

**Vote**

OUI	:	200 voix
NON	:	0 voix
Abstention(s)	:	0 voix

<b>6</b>	<b>Présentation du plan financier 2025 - 2029</b>
----------	---

M. Florian Dubail commente cet objet en se basant sur les documents qui ont été adressés aux membres. En réponse à la remarque questionnant l'augmentation des coûts, il indique que les chiffres présentés auparavant ne comprenaient pas les nouvelles infrastructures. Les constructions et acquisitions futures impliqueront inmanquablement des frais supplémentaires. Une entité devra les payer. Si ce n'est pas notre association, ce seront les communes propriétaires donc une augmentation des charges pour elles. M. Florian Dubail relève également l'équilibre entre districts qui ressortirait de tout cela.

<b>7</b>	<b>Projet de la nouvelle centrale des ambulances</b>
----------	--

Présentation

La reprise de ce projet a eu lieu cette année. Une brève présentation est faite à l'assemblée. Le terrain retenu serait situé à côté de la caserne actuel dont l'entreprise Antiglio est propriétaire.

Celle-ci ayant besoin de locaux également, la création d'une PPE serait faite et l'association des Secours Sud Fribourgeois y serait majoritaire.

M. Francis Mirante présente les conditions actuelles de la centrale, notamment en ce qui concerne la place et les lignes de sortie des véhicules qui ne sont pas pratiques actuellement. Le projet prévoit ainsi une sortie indépendante pour chaque ambulance. Les autres espaces seront ensuite déterminés en fonction des besoins (administratif, salle de repos, stock, etc.).

## Discussion

La commune de la Verrerie confirme qu'il y a longtemps que ce besoin est acquis et qu'il faut aller de l'avant. Elle s'interroge néanmoins quant au fait que les interventions diminuent alors que les projections en termes de véhicule sont à la hausse.

M. Francis Mirante précise que ce sont les missions secondaires qui sont en diminution (transports, etc.). Ce sont elles qui rapportent de l'argent d'où des recettes qui sont en baisse. Toutefois, les missions primaires, soit les urgences, elles ont augmenté. On pourra ainsi être plus efficaces à ce niveau.

<b>8</b>	<b>Election d'un membre au Comité de direction représentant la Gruyère</b>
----------	--

M. François Genoud informe l'assemblée que M. Antonin Charrière a démissionné du CODIR.

Par conséquent, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre pour le remplacer.

Absent ce soir en raison d'autres engagements, M. Gabriel Kolly, syndic de Corbières, s'est porté candidat.

Aucun autre candidat ne se manifeste.

M. François Genoud précise que selon la loi sur les communes, lorsqu'un seul candidat se présente, il peut être procédé à une élection tacite.

Aucune remarque ou d'avis contraire n'étant fait, M. Gabriel Kolly est donc élu.

Il en est félicité et plein succès lui est souhaité dans cette nouvelle fonction au CODIR.

<b>9</b>	<b>Ambulances Sud / Bataillon Sud - Informations</b>
----------	--

### Ambulances Sud

M. Francis Mirante émet un commentaire s'agissant des chiffres présentés et des comparaisons avec les années précédentes. Pour rappel, les années 2020 et 2021 ont été très chargées au niveau des interventions en raison de la pandémie de COVID 19.

### Bataillon Sud

M. Laurent Surchat précise que l'effectif du bataillon s'élève à 995 miliciens sapeurs-pompiers dont 12% sont des femmes.

Les premiers mois ont été délicats, comme cela est souvent le cas quand on a à faire avec l'inconnu. Une certaine satisfaction au sein des corps semble s'être imposée depuis le milieu de l'année. Le personnel permanent compte 8 EPT.

Enfin, en ce qui concerne les interventions, 485 ont eu lieu à ce jour dont 127 pour des feux. 126 alarmes ont été traitées également ce qui équivaut à un montant de CHF 80'000.--.

### Agenda

M. François Genoud transmet les dates des prochaines assemblées :

- 17 avril 2024 - en Veveyse
- 9 octobre 2024 - en Glâne

### Divers

La commune de Granges souhaite savoir si un bilan par rapport à la taxe d'exemption sera réalisée, notamment en ce qui concernant la gestion administrative.

M. François Genoud indique que le CODIR s'engage à réaliser une telle démarche dans les meilleurs délais.

Il est également demandé si la taxation des couples a été abordée. M. François Genoud confirme que cet aspect fera partie de la réflexion ainsi que d'autres points qui ont déjà été constatés. Un point concernant la taxe d'exemption sera porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégué-e-s.

La parole n'étant plus sollicitée, M. François Genoud remercie les participants pour la bonne tenue des débats. Il réitère également ses remerciements à la commune d'Hauteville pour l'accueil réservé. La commission financière est également remerciée pour son travail fourni et détaillé.

Enfin, il invite tout un chacun à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h26.

## **Rapport de la commission financière à l'assemblée des délégué·e·s de l'association des Secours Sud Fribourgeois du 8 novembre 2023**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a été reçue par M. Dubail, administrateur de l'ASSF, et Mme Vuichard, comptable, le 11 octobre pour une lecture détaillée du budget 2024.

La commission remercie M. Dubail et Mme Vuichard pour leur disponibilité et les nombreuses explications transmises.

### **4220 Service des Ambulances**

#### Chiffres clefs

6.09 millions de charges dont :

- 4220.3010.01 Salaires du personnel 3'650'000.- (59.9%),

6.09 millions de revenus dont :

- 4220.4220.01 Interventions primaires 4'250'000.- (69.7%)
- 4220.6900.00 Contributions des communes membres 1'534'200.- (25,2%)

Qui ensemble représentent 94.9% des revenus

#### 301 Salaire personnel administratif et exploitation

Les salaires 2024 incluent un renchérissement de 1.6% ce qui correspond à l'évolution salariale prévue pour les entreprises privées du canton.

#### 305 Cotisations patronales

Les cotisations patronales à l'assurance accident augmentent fortement à la suite du transfert des primes pour accident non professionnels de l'employé à l'employeur.

L'uniformisation des indemnités journalières de tout le personnel engendre également une importante augmentation de charges.

La commission salue la volonté du comité d'uniformiser les prestations pour l'ensemble des collaborateurs. Cela étant, le choix de proposer des solutions généreuses est coûteux pour les communes, il ne fait sens qu'en étant intégré à la politique salariale des SSF.

### 319 Diverses charges d'exploitation

La commission a été surprise par le montant de 25'000.- mis au budget des ambulances pour le soutien à l'association ADO. En l'état la commission financière ne valide pas ce montant. Elle estime que chaque commune doit pouvoir choisir d'une part, si elle souhaite soutenir une quelconque association et, d'autre part, le montant qu'elle souhaite allouer. Elle recommande au comité de relayer les demandes de soutiens aux communes membres.

La commission demande que les éventuels dons soient mentionnés sur une ligne du budget séparée.

### Conclusion compte 4220 Service des Ambulances

Le budget proposé pour 2024 est stable comparativement avec le précédent. Le coût par habitant est en légère diminution de 14.47 à 14.41

La commission financière préconiser de rembourser aux communes le bénéfice de l'exercice précédent des ambulances.

La commission financière approuve le budget 2024 des ambulances. Nous recommandons que nos remarques soient prises en compte, en particulier celles concernant le subventionnement d'associations.

## **1500 Défense Incendie et Secours**

Il s'agit du second budget du bataillon sud, ce qui permet déjà une comparaison avec le budget 2023 dans l'attente de disposer des comptes du premier exercice.

### Chiffres clefs

7.03 millions de charges dont :

- 1500.3010.01 Salaires du personnel 1'200'000.- (17.1%)
- 1501.3160.00 Entretien des bâtiments PA 1'110'000.- (15.6%)
- 1503.3010.01 Soldes d'exercices et cours régionaux 1'270'000.- (18.1%)

Qui ensemble représentent 50.7% des charges.

7.03 millions de revenus dont :

- 1505.4612.00 Taxes d'exemption 4'392'993.00 (60.4%)
- 1505.4632.00 Contributions des communes membres 1'688'800.00 (21,8%)

Qui ensemble représentent 82.2% des revenus.

### 301 Salaires personnel et soldes

La commission financière avait signalé, lors du budget 2023, un point d'attention sur les charges salariales, cela reste d'actualité.

Les salaires 2024 incluent un renchérissement de 1.6% ce qui correspond à l'évolution salariale prévue pour les entreprises privées du canton.

Le bataillon compte une proportion de cadres importante du fait de sa structure basée sur la milice. Cela étant, la commission relève que les salaires des collaborateurs sont élevés probablement du fait de l'intégration du personnel provenant des anciens corps sans réévaluation salariale. Les engagements ont été réalisés en peu de temps, ce qui a pu favoriser l'octroi de conditions généreuses. La commission s'interroge sur la pertinence de cette approche sur la durée. Elle estime qu'un effort pour résorber quelque peu cet embonpoint salarial est indispensable.

La commission relève que les frais de piquet ont un peu diminué. Un effort supplémentaire doit être réalisé rapidement ainsi que demandé par la commission lors de la présentation du budget 2023.

### 305 Cotisations patronales

Les cotisations patronales à l'assurance accident augmentent fortement à la suite du transfert des primes pour accident non professionnels de l'employé à l'employeur.

L'uniformisation des indemnités journalières de tout le personnel engendre également une importante augmentation de charges.

La commission salue la volonté du comité d'uniformiser les prestations pour l'ensemble des collaborateurs. Cela étant, le choix de proposer des solutions généreuses est coûteux pour les communes, il ne fait sens qu'en étant intégré à la politique salariale des SSF.

### 463 Dédommagements de collectivités publiques

La charge financière directement supportée par les communes augmente de 1.8%, ce qui correspond à l'augmentation de la population.

### Conclusions compte 1500 Défense Incendie et Secours

Le budget proposé pour 2024 est en légère augmentation par rapport au précédent. Le coût par habitant est en légère diminution de 57.43 à 57.13.

La commission financière approuve le budget 2024 du bataillon sud. Nous recommandons que nos remarques soient prises en compte, en particulier celles concernant les salaires du personnel et le service de piquet.

## Conclusion budget 2024

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver le budget de fonctionnement 2024 tel qu'il vous a été présenté ce jour.

---

## Investissements

La commission relève qu'un tableau de suivi des investissements a été mis en place.

### 1. Acquisition d'une nouvelle ambulance

La commission a été informé du besoin pour le Service des ambulances de renouveler une ambulance chaque année.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Acquisition d'une nouvelle ambulance » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

### 2. Acquisition d'un véhicule de service d'occasion

La commission a été informé du besoin pour le Service des ambulances d'acquérir un véhicule de service en remplacement de l'organisation actuelle.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Acquisition d'un véhicule de service d'occasion » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

### 3. Renouvellement des radios Polycom

La commission a été informé du besoin pour les Secours Sud de renouveler 20 radios Polycom.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Renouvellement des radios Polycom » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

### 4. Renouvellement de l'équipement personnel des pompiers

La commission a été informé du souhait du bataillon de renouveler rapidement l'équipement personnel des pompiers. Un montant aussi élevé pour du fonctionnement courant paraît peu approprié. Nous comprenons l'importance du montant des subventions ECAB toutefois un renouvellement progressif des équipements devrait être privilégié. Nous suggérons que, dans la pratique, les tenues ne soient pas remplacées de manière anticipée. Le solde de la réserve au

bilan pourrait être utilisée pour le financement de cet investissement, l'uniformisation du matériel étant directement liée au regroupement des CSP.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Renouvellement de l'équipement personnel des pompiers » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

#### 5. Crédit d'étude pour l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Romont

La commission a été informé de la nécessité de remplacer la caserne de Romont et du besoin de lancer les études d'avant-projet. La commission soutient que ce crédit soit reporté sur le coût de construction de la caserne afin qu'il soit supporté par le futur investisseur.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Crédit d'étude pour l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Romont » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

#### 6. Crédit d'étude pour l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Bulle

La commission a été informé de la nécessité de remplacer la caserne de Bulle et du besoin de lancer les études d'avant-projet. La commission soutient que ce crédit soit reporté sur le coût de construction de la caserne afin qu'il soit supporté par le futur investisseur.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Crédit d'étude pour l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Bulle » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

#### 7. Acquisition de la caserne de Rue

La commission a été informé du souhait du bataillon d'acquérir la caserne de Rue.

Le message accompagnant l'investissement fournit des explications détaillées sur les raisons qui conduisent les SSF à privilégier une acquisition par rapport à une location.

Au-delà de la caserne de Rue, c'est un premier pas vers le transfert de l'immobilier des communes vers l'association. Cette approche est confirmée par le plan financier. La commission a longuement débattu de cette stratégie. Elle en conclut que l'égalité de traitement entre les communes doit être au centre du débat. De ce fait, elle estime que l'association doit être propriétaire de tous les bâtiments ou d'aucun. Néanmoins, il est clair que l'état des bâtiments demandera des investissements importants.

Le plan financier détaille les charges futures découlant de l'acquisition ou de la construction des casernes. Pour la commission le plan financier présente des chiffres élevés mais réalistes.

Le plan financier représente l'avenir des SSF tel que vu par le comité. La commission demande que la pertinence de chaque investissement soit établie ainsi que cela a été fait pour la caserne de Rue.

Ces investissements paraissent inévitables, ils conduiront à une augmentation conséquente du coût par habitant du bataillon, aussi il est essentiel de privilégier les solutions les moins onéreuses. La commission espère qu'avec la SSF comme maître d'œuvre, les réalisations de casernes iront à l'essentiel et que les choix de localisations privilégieront les terrains à faible valeur.

L'entretien des bâtiments par le bataillon propriétaire et utilisateur paraît mieux adapté que par les communes.

La commission donne un préavis favorable à cet investissement.

En conformité avec l'art. 72, lettre b) de la Loi sur les finances communales (LFCo), nous proposons à l'assemblée des délégué·e·s d'approuver l'investissement « Acquisition de la caserne de Rue » tel qu'il vous a été présenté ce jour.

Châtel-St-Denis, le 07 novembre 2023

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSF

Lucas Dupré  
Vice-président



Eric Barras  
Secrétaire

---

## **TAXE D'EXEMPTION - BILAN À LA SUITE DU BOUCLEMENT DES COMPTES 2023**

---

Le 24 février 2022, lors de l'assemblée extraordinaire des Ambulances du Sud Fribourgeois, les nouveaux statuts de l'association ont été discutés et soumis à l'approbation des 52 communes membres.

Durant cette soirée, les articles 23 "Obligation de servir" et 24 "Taxe d'exemption" ont notamment fait l'objet de discussions.

Le principe de la taxe d'exemption n'a pas été remis en question, d'autant plus que son montant peut être fixé entre CHF 0.-- et CHF 200.-- et adapté lors de l'élaboration de chaque budget annuel.

### Article 23 "Obligation de servir"

Cet article stipule que l'obligation de servir concerne les personnes âgées de 18 à 40 ans, ce qui implique par défaut d'être soumis pendant cette tranche d'âge à la taxe d'exemption si l'on n'est pas incorporé en tant que sapeur-pompier.

Il a été relevé qu'entre 18 et 20 ans, la taxe risquait certainement d'être assumée par les parents et la proposition de ne pas y soumettre les jeunes pendant ce laps de temps a été proposée et acceptée.

### Article 24 "Taxe d'exemption"

En premier lieu, la question de savoir s'il était possible de prévoir la liste des exonérations dans un règlement et non pas dans les statuts a été posée. Il y a été répondu par la négative, l'article 30 de la LDIS précisant notamment que les personnes pouvant être exemptées de la taxe sont déterminées par les statuts des associations de communes.

Le groupe de travail qui a œuvré sur la taxe a essayé de compiler tous les types d'exonérations que les communes du sud appliquaient pour les réduire au final autant que possible.

A noter que les doléances qui ont été enregistrées durant l'année 2023 touchaient principalement les personnes sans revenu et les conjoints de sapeurs-pompiers. Ces situations n'ont jamais été discutées. Certains auraient même encore voulu restreindre la liste des critères d'exonération en excluant par exemple les élus communaux.

Les modèles-types de l'ECAB pour l'élaboration des statuts ont été utilisés, ceux pour les exemptions-types également et seule l'exonération entre 18 et 20 ans y a été ajoutée. A ce sujet, il ne ressort pas clairement du procès-verbal de l'assemblée du 24 février 2022 si les personnes se situant dans leur 20<sup>ème</sup> année devaient payer la taxe.

Les situations des étudiants/apprentis, ou des personnes séjournant temporairement à l'étranger pour des formations, mais dont le domicile restait dans une commune du sud fribourgeois, ont aussi été questionnées. Cependant, le but étant d'avoir une règle la plus stricte possible, ce critère d'exonération n'a pas été retenu dans les statuts.

Au terme l'assemblée, les statuts ont été adoptés à la majorité des communes présentes.

Lors de l'élaboration du budget 2023, la participation des communes et le produit de la taxe d'exemption devait s'élever à environ CHF 6'000'000.--. La commission "nouvelle structure" a proposé qu'environ les  $\frac{3}{4}$  de ce montant soient financés par la taxe d'exemption et l'autre  $\frac{1}{4}$  par les communes, soit l'impôt. Il a donc été calculé que les communes devraient verser CHF 15,88 p/habitant (population estimée à 104'400 personnes), avec une taxe d'exemption fixée à CHF 150.-- (environ 29'000 personnes). Cette répartition du financement n'a soulevé aucune remarque lors de l'assemblée du budget 2023 qui s'est tenue le 23 novembre 2022. Toutefois, une question a été posée sur la tranche d'âge et il a été répondu que la taxe d'exemption allait être prélevée dès la 21<sup>ème</sup> année alors que le budget avait été calculé dès la 20<sup>ème</sup>.

En réalité, pour 2023, la taxe a été prélevée dès la 20<sup>ème</sup> année.

Le comité de direction de l'association préconise que cette manière de faire soit maintenue encore en 2024 et rediscutée lors de l'assemblée du budget 2025. On peut estimer qu'un prélèvement de la taxe à partir de la 21<sup>ème</sup> année réduira le produit de celle-ci d'environ CHF 216'000.--, soit un peu plus de CHF 2.-- p/habitant. Ce montant pourrait être financé par les communes ou prélevé sur les fonds propres de l'association qui ont été en partie constitués par la taxe d'exemption (CHF 621'036.42 au terme de l'exercice 2023).

Le comité de direction n'est par ailleurs pas favorable à augmenter le nombre de situations où les personnes pourraient être exonérées. En effet, cela donnerait plus de travail aux communes qui devraient gérer plus de statuts particuliers (personnes sans revenu, étudiants, handicap sans AI, conjoint de personnes exonérées en raison de leur profession, incorporation, etc). La taxe d'exemption reste une taxe facturée de manière individuelle dont les situations particulières doivent être examinées séparément dans la mesure où il n'y a pas eu de volonté à la prélever par ménage.

Enfin, le comité de direction considère que diminuer la taxe d'exemption ne satisferait de toute façon pas les personnes qui considéreraient ne pas devoir y être soumises dans la mesure où il s'agirait pour elles d'une question de principe. Finalement, supprimer la taxe d'exemption impliquerait que les communes devraient multiplier par 3,6 leurs contributions actuelles, soit verser CHF 57.-- p/habitant contre un peu moins de CHF 16.-- à l'heure actuelle.

# **Association Secours Sud Fribourgeois (ASSF)**

## **Règlement des tarifs du Bataillon Sud (RtBS)**

---

L'Assemblée des délégué-e-s de l'Association Secours Sud Fribourgeois (ASSF),

### **Vu**

- la loi du 26 mars 2021 sur la défense incendie et les secours (LDIS; RSF 731.3.1) et son règlement d'exécution (RDIS; RSF 731.3.11);
- les statuts du 24 février 2022 de l'Association Secours Sud Fribourgeois;

### **Adopte**

#### **1. BUT**

##### **Art. 1 But**

- <sup>1</sup> Le présent règlement régit les frais d'intervention des sapeurs-pompiers du Bataillon Sud lors des missions volontaires, ainsi que pour la mise à disposition de véhicules, engins et matériel auprès de partenaires.
- <sup>2</sup> Il définit également les modalités de perception des montants fixés et les conditions de remises.

#### **2. GENERALITES**

##### **Art. 2 Montants arrêtés**

- <sup>1</sup> Les montants arrêtés ne visent pas la couverture complète des coûts engendrés par l'intervention ou la génération d'un profit, étant donné qu'il s'agit d'un service d'intérêt public, qui plus est déjà partiellement financé par la collectivité et par une participation financière de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB).
- <sup>2</sup> Les montants arrêtés, conformément à l'alinéa 1, n'ont toutefois pas pour but de concurrencer de manière déloyale les entreprises privées, pour une même prestation.

##### **Art. 3 Taxe sur la valeur ajoutée**

- <sup>1</sup> La loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée est réservée pour les recettes entrant dans le champ d'application de cette loi.

##### **Art. 4 Modalité de perception**

- <sup>1</sup> Le tiers utilisant les véhicules, engins et matériel visés par le présent règlement recevra une facture, après retour et contrôle de l'état du ou des article-s utilisé-s.
- <sup>2</sup> Cette facture est établie par et au nom de l'ASSF qui porte la responsabilité de l'encaissement de celle-ci.

##### **Art. 5 Conditions de remises**

- <sup>1</sup> L'ASSF peut exceptionnellement décider de ne pas facturer aux tiers certaines prestations inscrites dans le présent règlement. Les décisions quant aux conditions de remise sont prises par l'administrateur-trice, sur préavis du commandant du Bataillon, jusqu'à concurrence CHF 1'000.--. Au-delà de cette somme, c'est le Comité de direction qui est compétent. La charge peut alors être assumée par l'ASSF si les critères suivants sont remplis :
  - a) état d'indigence ;
  - b) décès, faillite ou dissolution du tiers;
  - c) situation de catastrophe naturelle déclarée comme telle par l'OCC;
  - d) situation d'entraide envers un partenaire de la protection de la population.

- <sup>2</sup> L'ASSF ne facture à ses membres que les coûts relatifs à la mise à disposition du personnel et éventuellement du matériel et des consommables qu'il aura été nécessaire d'acquérir afin de mener à bien la mission.

#### **Art. 6 Dommages et pertes**

- <sup>1</sup> Tout dommage sera facturé en fonction des coûts de remise en état ou de remplacement. Les pertes seront facturées au prix de remplacement du ou des article-s perdu-s.

### **3. TARIFS**

#### **Art. 7 Tarifs horaires et indemnités**

- <sup>1</sup> Les missions volontaires sont en particulier le service de garde et le service de police lors de manifestations publiques.
- <sup>2</sup> Les tarifs suivants s'appliquent :
- a) personnel : CHF 50.--/heure, facturé au quart d'heure mais au minimum une heure;
  - b) frais de repas, si non pris en charge par l'organisateur :
    - i) petit-déjeuner : CHF 10.--;
    - ii) dîner : CHF 25.--;
    - iii) souper : CHF 25.--;
    - iv) collation : CHF 10.--.
- <sup>3</sup> Pour le surplus, les tarifs de facturation sont fixés et approuvés par le Comité de direction et figurent dans un règlement d'application.

#### **Art. 8 Entretien - expertises pour les compagnies hors bataillon sud**

- <sup>1</sup> Les tarifs de facturation pour les entretiens et les expertises effectués pour le compte de compagnies n'appartenant pas au Bataillon Sud sont fixés par le Comité de direction et figurent dans un règlement d'application.
- <sup>2</sup> Sauf indication contraire, tous ces tarifs sont comptés sans personnel, frais d'installation et de transport, lesquels seront facturés en sus, selon l'article 7. Les heures de travail du personnel permanent sont facturées selon les coûts effectifs.
- <sup>3</sup> Les véhicules et engins propriété de l'ECAB ne peuvent être mis à la disposition, de sorte que les tarifs mentionnés concernent uniquement ce qui est de la propriété de l'ASSF.
- <sup>4</sup> Ces tarifs sont appliqués à toute personne ou collectivité publique faisant une demande d'utilisation, y compris aux partenaires de la protection de la population.
- <sup>5</sup> Une mise à disposition gratuite est octroyée avec l'accord de l'administrateur-trice de l'ASSF, en respectant les conditions de remises énoncées à l'article 5.

### **5. VOIES DE DROIT ET DISPOSITIONS FINALES**

#### **Art. 9 Voies de droit**

- <sup>1</sup> Toute décision prise en application du présent règlement par un organe subordonné au Comité de direction est sujette à réclamation auprès dudit comité.
- <sup>2</sup> Les décisions du Comité de direction prises sur réclamation peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Préfet ou de la Préfète de la Veveyse, de la Gruyère ou de la Glâne.
- <sup>3</sup> Le délai de réclamation ainsi que celui de recours est de trente jours, dès communication de la décision contestée.
- <sup>4</sup> Pour le surplus, les dispositions des articles 153 et ss LCo, ainsi que du CPJA, sont applicables.

#### **Art. 10 Entrée en vigueur**

- <sup>1</sup> Le présent règlement entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sous réserve de son approbation par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS).

Ce règlement a été adopté par l'Assemblée des délégué-e-s le ...

AU NOM DE L'ASSOCIATION

Le Président  
François Genoud, préfet

Le secrétaire  
Florian Dubail, administrateur

Approuvé par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS)

Le Conseiller d'Etat, Directeur  
Romain Collaud

**COMPTE DE RESULTAT**

Population (1) :

104'407

104'407

102'133

**4220 AMBULANCES**

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5'659'257.79</b>	<b>6'070'800.00</b>	<b>-411'542.21</b>	<b>-6.78%</b>	<b>5'422'532.83</b>
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>4'496'244.05</b>	<b>4'726'000.00</b>	<b>-229'755.95</b>	<b>-4.86%</b>	<b>4'227'084.15</b>
<b>300</b>	<b>Autorités et commissions</b>	<b>5'710.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>-290.00</b>	<b>-4.83%</b>	<b>4'976.85</b>
3000.00	Traitements et jetons Comité de direction	5'710.00	6'000.00	-290.00	-4.83%	4'976.85
<b>301</b>	<b>Salaires personnel administration et d'exploitation</b>	<b>3'570'681.27</b>	<b>3'730'000.00</b>	<b>-159'318.73</b>	<b>-4.27%</b>	<b>3'361'977.46</b>
3010.01	Salaires	3'594'759.87	3'730'000.00	-135'240.13	-3.63%	3'365'378.56
3010.09	Indemnités sociales maladie/accident	-24'078.60	0.00	-24'078.60		-3'401.10
<b>304</b>	<b>Allocations</b>	<b>68'611.50</b>	<b>77'000.00</b>	<b>-8'388.50</b>	<b>-10.89%</b>	<b>68'664.00</b>
3040.00	Allocations employeur pour enfants	51'810.00	60'000.00	-8'190.00	-13.65%	51'862.50
3010.09	Indemnités de repas	16'801.50	17'000.00	-198.50	-1.17%	16'801.50
<b>305</b>	<b>Cotisations patronales</b>	<b>816'709.93</b>	<b>856'500.00</b>	<b>-39'790.07</b>	<b>-4.65%</b>	<b>754'591.14</b>
3050.00	Cotisations AVS/AI/APG/AC	228'953.44	250'000.00	-21'046.56	-8.42%	226'485.20
3052.00	Cotisations Caisse pension	414'390.74	415'000.00	-609.26	-0.15%	363'469.24
3053.00	Cotisations Assurance-accident	21'912.15	25'000.00	-3'087.85	-12.35%	21'776.45
3054.00	Cotisations Caisse Allocations familiales	95'621.30	100'000.00	-4'378.70	-4.38%	87'784.30
3055.00	Cotisations Assurance ind.journalière maladie	55'832.30	66'500.00	-10'667.70	-16.04%	55'075.95
<b>309</b>	<b>Autres charges de personnel</b>	<b>34'531.35</b>	<b>56'500.00</b>	<b>-21'968.65</b>	<b>-38.88%</b>	<b>36'874.70</b>
3090.00	Formation du personnel	28'037.40	48'500.00	-20'462.60	-42.19%	20'494.45
3091.00	Recrutement du personnel	0.00	0.00	0.00		11'848.95
3099.01	Culture, loisirs, sport	2'854.15	4'000.00	-1'145.85	-28.65%	2'886.50
3099.02	Repas fin d'année, cadeaux, Comité direction	1'238.45	2'000.00	-761.55	-38.08%	1'524.80
3099.03	Médecine du personnel	770.00	2'000.00	-1'230.00	-61.50%	120.00
3099.04	Autres charges du personnel	1'631.35	0.00	1'631.35		0.00
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>812'488.81</b>	<b>962'200.00</b>	<b>-149'711.19</b>	<b>-15.56%</b>	<b>878'191.13</b>
<b>310</b>	<b>Charges de matériel et de marchandises</b>	<b>190'332.98</b>	<b>253'000.00</b>	<b>-62'667.02</b>	<b>-24.77%</b>	<b>230'093.55</b>
3100.00	Matériel de bureau	5'030.33	6'000.00	-969.67	-16.16%	4'169.20
3101.00	Achat de carburant	97'196.81	140'000.00	-42'803.19	-30.57%	113'301.73
3106.01	Médicaments	16'787.90	22'000.00	-5'212.10	-23.69%	18'440.25
3106.02	Matériel et instruments médicaux	71'317.94	85'000.00	-13'682.06	-16.10%	94'182.37
<b>311</b>	<b>Immob. ne pouvant être portées à l'actif</b>	<b>152'004.64</b>	<b>172'400.00</b>	<b>-20'395.36</b>	<b>-11.83%</b>	<b>182'795.81</b>
3110.01	Achat appareils, machines et install.médicaux	51'385.95	25'000.00	26'385.95	105.54%	98'254.15
3110.02	Achat mobilier et installations	2'878.80	4'000.00	-1'121.20	-28.03%	3'444.25
3110.03	Achat machines bureau et communication	6'277.44	6'000.00	277.44	4.62%	3'998.06
3110.04	Achat outils, appareils et matériel exploitation	5'811.89	8'000.00	-2'188.11	-27.35%	3'608.90
3112.01	Vêtements professionnels	25'470.36	25'000.00	470.36	1.88%	15'303.45

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
3112.02	Blanchissage	33'565.85	65'000.00	-31'434.15	-48.36%	35'407.10
3113.00	Achat matériel informatique	10'913.38	21'900.00	-10'986.62	-50.17%	7'373.25
3118.00	Achat logiciels informatiques	15'700.97	17'500.00	-1'799.03	-10.28%	15'406.65
<b>312</b>	<b>Alimentation et élimination bien-fonds PA</b>	<b>6'436.60</b>	<b>8'000.00</b>	<b>-1'563.40</b>	<b>-19.54%</b>	<b>4'873.95</b>
3120.01	Electricité	5'782.85	7'000.00	-1'217.15	-17.39%	4'364.95
3120.02	Taxes et élimination ordures	653.75	1'000.00	-346.25	-34.63%	509.00
<b>313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>83'182.36</b>	<b>110'000.00</b>	<b>-26'817.64</b>	<b>-24.38%</b>	<b>100'926.77</b>
3130.01	Frais de contentieux	21'591.83	35'000.00	-13'408.17	-38.31%	26'454.67
3130.02	Frais bancaires et postaux	3'118.38	4'000.00	-881.62	-22.04%	3'171.45
3130.03	Taxes téléphoniques	12'280.40	12'000.00	280.40	2.34%	11'870.70
3130.04	Ports, taxes et frais postaux	7'225.95	9'000.00	-1'774.05	-19.71%	6'480.80
3130.05	Cotisations/abonnements	2'720.30	3'000.00	-279.70	-9.32%	3'230.60
3132.01	Organe de révision	7'205.90	5'000.00	2'205.90	44.12%	5'545.70
3132.02	Prestations de tiers (mandats, expertises)	0.00	8'000.00	-8'000.00	-100.00%	14'527.50
3134.01	Primes d'assurances choses	10'391.40	12'000.00	-1'608.60	-13.41%	10'616.35
3134.02	Assurances des véhicules	15'373.30	18'000.00	-2'626.70	-14.59%	16'134.10
3137.00	Impôts véhicules	3'274.90	4'000.00	-725.10	-18.13%	2'894.90
<b>315</b>	<b>Entretien des biens meubles et immobilisations</b>	<b>167'563.13</b>	<b>198'300.00</b>	<b>-30'736.87</b>	<b>-15.50%</b>	<b>146'031.02</b>
3150.00	Entretien mobilier et installations	23'608.70	5'000.00	18'608.70	372.17%	3'709.25
3151.01	Entretien des véhicules	66'097.83	110'000.00	-43'902.17	-39.91%	70'181.25
3151.02	Entretien machines bureau et de communication	7'931.60	7'500.00	431.60	5.75%	5'580.06
3151.03	Entretien outils et appareils d'exploitation	3'494.52	8'000.00	-4'505.48	-56.32%	5'917.90
3153.00	Entretien matériel informatique	0.00	1'000.00	-1'000.00	-100.00%	0.00
3156.00	Entretien appareils, machines et inst.médicaux	24'525.68	25'000.00	-474.32	-1.90%	25'162.01
3158.00	Maintenance logiciels informatiques	41'904.80	41'800.00	104.80	0.25%	35'480.55
<b>316</b>	<b>Loyers, leasings</b>	<b>80'225.95</b>	<b>85'000.00</b>	<b>-4'774.05</b>	<b>-5.62%</b>	<b>82'318.35</b>
3160.00	Loyers bâtiments	79'280.90	85'000.00	-5'719.10	-6.73%	79'957.55
3161.00	Location ambulances	945.05	0.00	945.05		2'360.80
<b>317</b>	<b>Dédommagements</b>	<b>4'719.21</b>	<b>5'500.00</b>	<b>-780.79</b>	<b>-14.20%</b>	<b>5'902.30</b>
3170.00	Frais de déplacement et autres frais	4'719.21	5'500.00	-780.79	-14.20%	5'902.30
<b>318</b>	<b>Réévaluation sur créances</b>	<b>119'731.94</b>	<b>120'000.00</b>	<b>-268.06</b>	<b>-0.22%</b>	<b>105'061.13</b>
3181.00	Pertes sur débiteurs	119'731.94	120'000.00	-268.06	-0.22%	105'061.13
<b>319</b>	<b>Diverses charges d'exploitation</b>	<b>8'292.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>-1'708.00</b>	<b>-17.08%</b>	<b>20'188.25</b>
3199.01	Certification, Qualité, Careteam, Sécurité au travail	4'353.85	5'000.00	-646.15	-12.92%	4'308.00
3199.02	Autres charges d'exploitation	3'938.15	5'000.00	-1'061.85	-21.24%	15'880.25
<b>33</b>	<b>Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>350'020.30</b>	<b>382'600.00</b>	<b>-32'579.70</b>	<b>-8.52%</b>	<b>317'066.50</b>
<b>330</b>	<b>Amortissements du PA</b>	<b>350'020.30</b>	<b>382'600.00</b>	<b>-32'579.70</b>	<b>-8.52%</b>	<b>317'066.50</b>
3300.61	Amort.véhicules	329'364.55	350'000.00	-20'635.45	-5.90%	294'582.35
3300.62	Amort.mobilier et installations d'exploitation	2'636.50	2'700.00	-63.50	-2.35%	2'636.50
3300.63	Amort.appareils médicaux	13'293.15	25'000.00	-11'706.85	-46.83%	13'293.15
3300.64	Amort.équipement informatique (hardware)	1'828.40	1'900.00	-71.60	-3.77%	3'656.80
3320.00	Amort.logiciels informatiques (software)	2'897.70	3'000.00	-102.30	-3.41%	2'897.70
<b>34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>504.63</b>	<b>0.00</b>	<b>504.63</b>		<b>191.05</b>
<b>349</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>504.63</b>	<b>0.00</b>	<b>504.63</b>		<b>191.05</b>
3499.00	Excomptes accordés	504.63	0.00	504.63		191.05
<b>38</b>	<b>Charges extraordinaires</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>381</b>	<b>Charges extraordinaires de biens et services d'exploit.</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
3810.00	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00		0.00
<b>4</b>	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>-6'233'137.23</b>	<b>-6'070'800.00</b>	<b>-162'337.23</b>	<b>2.67%</b>	<b>-6'355'910.64</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et redevances</b>	<b>-4'715'278.73</b>	<b>-4'560'000.00</b>	<b>-155'278.73</b>	<b>3.41%</b>	<b>-4'758'539.90</b>

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>422</b>	<b>Taxes pour hôpitaux et établ.médico-sociaux</b>	<b>-4'715'278.73</b>	<b>-4'560'000.00</b>	<b>-155'278.73</b>	<b>3.41%</b>	<b>-4'758'539.90</b>
4220.01	Interventions primaires	-4'400'130.73	-4'250'000.00	-150'130.73	3.53%	-4'421'395.40
4220.02	Interventions secondaires	-311'771.50	-310'000.00	-1'771.50	0.57%	-317'564.50
4220.03	Autres rescettes ambulances	-3'376.50	0.00	-3'376.50		-19'580.00
<b>44</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>-5'243.66</b>	<b>0.00</b>	<b>-5'243.66</b>		<b>-25.19</b>
<b>440</b>	<b>Revenus des intérêts</b>	<b>-5'243.66</b>	<b>0.00</b>	<b>-5'243.66</b>		<b>-25.19</b>
4401.00	Intérêts des créances et comptes-courants	-5'243.66	0.00	-5'243.66		-25.19
<b>46</b>	<b>Revenus de transferts</b>	<b>-1'510'769.29</b>	<b>-1'510'800.00</b>	<b>30.71</b>		<b>-1'595'500.00</b>
<b>461</b>	<b>Dédommagements de collectivités publiques</b>	<b>-1'510'769.29</b>	<b>-1'510'800.00</b>	<b>30.71</b>		<b>-1'595'500.00</b>
4612.00	Subventions des communes	-1'510'769.29	-1'510'800.00	30.71	0.00%	-1'595'500.00
<b>48</b>	<b>Revenus extraordinaires</b>	<b>-1'845.55</b>	<b>0.00</b>	<b>-1'845.55</b>		<b>-1'845.55</b>
<b>483</b>	<b>Revenus divers extraordinaires</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
4830.00	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00		0.00
<b>489</b>	<b>Prélèvements sur capital propre</b>	<b>-1'845.55</b>	<b>0.00</b>	<b>-1'845.55</b>		<b>-1'845.55</b>
4895.00	Prélèvement sur réserve liée au retraitement du PA	-1'845.55	0.00	-1'845.55		-1'845.55

<b>RESULTAT AMBULANCES</b>	<b>-573'879.44</b>	<b>0.00</b>	<b>-573'879.44</b>		<b>-933'377.81</b>
<i>Coûts par habitant</i>	<i>8.97</i>	<i>14.47</i>			<i>6.48</i>

## 1500 DEFENSE INCENDIE ET SECOURS

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1'913'957.04</b>	<b>2'088'140.00</b>	<b>-174'182.96</b>	<b>-8.34%</b>	<b>0.00</b>
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1'713'434.76</b>	<b>1'837'430.00</b>	<b>-123'995.24</b>	<b>-6.75%</b>	<b>0.00</b>
<b>300</b>	<b>Autorités et commissions</b>	<b>165'110.00</b>	<b>175'300.00</b>	<b>-10'190.00</b>	<b>-5.81%</b>	<b>0.00</b>
3000.01	Traitements et jetons Comité de direction	5'710.00	10'000.00	-4'290.00	-42.90%	
3000.02	Indemnités de fonction	159'400.00	165'300.00	-5'900.00	-3.57%	
<b>301</b>	<b>Salaires personnel administration et d'exploitation</b>	<b>1'121'591.55</b>	<b>1'170'000.00</b>	<b>-48'408.45</b>	<b>-4.14%</b>	<b>0.00</b>
3010.01	Salaires	1'121'591.55	1'170'000.00	-48'408.45	-4.14%	
3010.02	Imputation salaires du personnel administratif	0.00	0.00	0.00		
<b>304</b>	<b>Allocations</b>	<b>26'267.11</b>	<b>6'000.00</b>	<b>20'267.11</b>	<b>337.79%</b>	<b>0.00</b>
3040.00	Allocations employeur pour enfants	25'255.50	6'000.00	19'255.50	320.93%	
3042.00	Indemnités de repas	1'011.61	0.00	1'011.61		
3043	Indemnités de logement	0.00	0.00	0.00		
<b>305</b>	<b>Cotisations patronales</b>	<b>297'409.30</b>	<b>359'910.00</b>	<b>-62'500.70</b>	<b>-17.37%</b>	<b>0.00</b>
3050.00	Cotisations AVS/AI/APG/AC	89'036.50	105'575.00	-16'538.50	-15.67%	
3052.00	Cotisations Caisse pension	139'254.15	175'500.00	-36'245.85	-20.65%	
3053.00	Cotisations Assurance-accident	7'119.90	18'197.00	-11'077.10	-60.87%	
3054.00	Cotisations Caisse Allocations familiales	35'466.35	41'609.00	-6'142.65	-14.76%	
3055.00	Cotisations Assurance ind.journalière maladie	17'735.05	12'229.00	5'506.05	45.02%	
3059.00	Cotisations Assurance SP	8'797.35	6'800.00	1'997.35	29.37%	
<b>309</b>	<b>Autres charges de personnel</b>	<b>103'056.80</b>	<b>126'220.00</b>	<b>-23'163.20</b>	<b>-18.35%</b>	<b>0.00</b>
3090.00	Formaltion du personnel	1'810.85	5'000.00	-3'189.15	-63.78%	

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
3099.00	Autres charges du personnel	101'245.95	121'220.00	-19'974.05	-16.48%	
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>200'522.28</b>	<b>190'710.00</b>	<b>9'812.28</b>	<b>5.15%</b>	<b>0.00</b>
<b>310</b>	<b>Charges de matériel et de marchandises</b>	<b>19'232.40</b>	<b>11'650.00</b>	<b>7'582.40</b>	<b>65.08%</b>	<b>0.00</b>
3100.00	Matériel de bureau	3'204.00	1'000.00	2'204.00	220.40%	
3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	15'052.35	7'750.00	7'302.35	94.22%	
3105.00	Denrées alimentaires	976.05	2'900.00	-1'923.95	-66.34%	
<b>311</b>	<b>Immob. ne pouvant être portées à l'actif</b>	<b>87'157.04</b>	<b>51'500.00</b>	<b>35'657.04</b>	<b>69.24%</b>	<b>0.00</b>
3110.00	Meubles et appareils de bureau	8'525.05	10'000.00	-1'474.95	-14.75%	
3112.00	Vêtements, linge, rideaux	20'610.82	20'000.00	610.82	3.05%	
3113.00	Matériel informatique	58'021.17	21'500.00	36'521.17	169.87%	
<b>313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>86'726.70</b>	<b>95'240.00</b>	<b>-8'513.30</b>	<b>-8.94%</b>	<b>0.00</b>
3130.00	Prestations de services de tiers	14'939.08	5'000.00	9'939.08	198.78%	
3130.03	Taxes téléphoniques	20'240.75	0.00	20'240.75		
3132.00	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc	599.25	20'000.00	-19'400.75	-97.00%	
3133.00	Charges d'acquisition et d'utilisation pour l'informatique	29'060.52	49'240.00	-20'179.48	-40.98%	
3134.00	Primes d'assurances	21'887.10	21'000.00	887.10	4.22%	
<b>315</b>	<b>Entretien des biens meubles et immobilisations</b>	<b>845.45</b>	<b>20'000.00</b>	<b>-19'154.55</b>	<b>-95.77%</b>	<b>0.00</b>
3151.00	Entretien des machines et du matériel	845.45	20'000.00	-19'154.55	-95.77%	
<b>317</b>	<b>Dédommagements</b>	<b>5'247.14</b>	<b>12'320.00</b>	<b>-7'072.86</b>	<b>-57.41%</b>	<b>0.00</b>
3170.00	Frais de déplacement et autres frais	5'247.14	12'320.00	-7'072.86	-57.41%	
<b>319</b>	<b>Diverses charges d'exploitation</b>	<b>1'313.55</b>	<b>0.00</b>	<b>1'313.55</b>		<b>0.00</b>
3199.02	Autres charges d'exploitation	1'313.55	0.00	1'313.55		
<b>34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>340</b>	<b>Charges d'intérêts</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
3400.00	Charges d'intérêts	0.00	0.00	0.00		
<b>38</b>	<b>Charges extraordinaires</b>	<b>0.00</b>	<b>60'000.00</b>	<b>-60'000.00</b>	<b>-100.00%</b>	<b>0.00</b>
<b>381</b>	<b>Charges extraordinaires de biens et services d'exploit.</b>	<b>0.00</b>	<b>60'000.00</b>	<b>-60'000.00</b>	<b>-100.00%</b>	<b>0.00</b>
3810.00	Charges extraordinaires	0.00	60'000.00	-60'000.00	-100.00%	

<b>4</b>	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et redevances</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>425</b>	<b>Recettes sur ventes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
4250.00	Vente de marchandises	0.00	0.00	0.00		
<b>44</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>440</b>	<b>Revenus des intérêts</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
4400.00	Intérêts des créances et comptes-courants	0.00	0.00	0.00		
<b>48</b>	<b>Revenus extraordinaires</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>483</b>	<b>Revenus divers extraordinaires</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
4830.00	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00		
	<b>RESULTAT</b>	<b>1'913'957.04</b>	<b>2'088'140.00</b>	<b>-174'182.96</b>	<b>-8.34%</b>	<b>0.00</b>

## 1501 IMMEUBLES PA

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1'166'962.12</b>	<b>1'285'554.00</b>	<b>-118'591.88</b>	<b>-9.22%</b>	<b>0.00</b>
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>1'166'962.12</b>	<b>1'285'554.00</b>	<b>-118'591.88</b>	<b>-9.22%</b>	<b>0.00</b>

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>312</b>	<b>Alimentation et élimination, biens-fonds PA</b>	<b>5'527.15</b>	<b>3'200.00</b>	<b>2'327.15</b>	<b>72.72%</b>	<b>0.00</b>
3120.00	Alimentation des bâtiments et élimination PA	5'527.15	3'200.00	2'327.15	72.72%	
<b>313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>0.00</b>	<b>169'354.00</b>	<b>-169'354.00</b>	<b>-100.00%</b>	<b>0.00</b>
3134.00	Primes d'assurances des bâtiments PA	0.00	169'354.00	-169'354.00	-100.00%	
<b>314</b>	<b>Réfections et entretiens courants</b>	<b>61'594.97</b>	<b>0.00</b>	<b>61'594.97</b>		<b>0.00</b>
3144.00	Entretien des bâtiments PA	61'594.97		61'594.97		
<b>316</b>	<b>Loyers, leasings, baux à ferme, utilisation</b>	<b>1'099'840.00</b>	<b>1'113'000.00</b>	<b>-13'160.00</b>	<b>-1.18%</b>	<b>0.00</b>
3160.00	Loyers des bâtiments PA	1'099'840.00	1'113'000.00	-13'160.00	-1.18%	
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>330</b>	<b>Amortissements PA</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
3300.00	Amortissements planifiés des bâtiments PA	0.00	0.00	0.00		
3301.00	Amortissements non planifiés des bâtiments PA	0.00	0.00	0.00		
<b>34</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>340</b>	<b>Charges d'intérêts</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
3400.00	Charges d'intérêts	0.00	0.00	0.00		
	<b>RESULTAT</b>	<b>1'166'962.12</b>	<b>1'285'554.00</b>	<b>-118'591.88</b>	<b>-9.22%</b>	<b>0.00</b>

## 1502 INTERVENTIONS

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>802'880.45</b>	<b>765'310.00</b>	<b>37'570.45</b>	<b>4.91%</b>	<b>0.00</b>
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>745'427.45</b>	<b>705'310.00</b>	<b>40'117.45</b>	<b>5.69%</b>	<b>0.00</b>
<b>301</b>	<b>Salaires personnel administration et d'exploitation</b>	<b>745'427.45</b>	<b>705'310.00</b>	<b>40'117.45</b>	<b>5.69%</b>	<b>0.00</b>
3010.01	Solde d'intervention (missions principales)	334'415.00	297'000.00	37'415.00	12.60%	
3010.02	Solde d'intervention (missions subsidiaires)	204'172.70	120'000.00	84'172.70	70.14%	
3010.03	Solde d'intervention (missions volontaires)	20'657.00	17'350.00	3'307.00	19.06%	
3010.04	Frais de piquets	186'182.75	270'960.00	-84'777.25	-31.29%	
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>37'467.15</b>	<b>20'000.00</b>	<b>17'467.15</b>	<b>87.34%</b>	<b>0.00</b>
<b>310</b>	<b>Charges de matériel et de marchandises</b>	<b>37'467.15</b>	<b>20'000.00</b>	<b>17'467.15</b>	<b>87.34%</b>	<b>0.00</b>
3109.00	Frais d'interventions	35'927.15	20'000.00	15'927.15	79.64%	
3109.02	Frais Prévention ambulances	1'540.00	0.00	1'540.00		
<b>36</b>	<b>Charges de transferts</b>	<b>19'985.85</b>	<b>40'000.00</b>	<b>-20'014.15</b>	<b>-50.04%</b>	<b>0.00</b>
<b>362</b>	<b>Péréquation financière intercommunale</b>	<b>19'985.85</b>	<b>40'000.00</b>	<b>-20'014.15</b>	<b>-50.04%</b>	<b>0.00</b>
3622.00	Charges liées à la mutualisation des frais d'intervention	19'985.85	40'000.00	-20'014.15	-50.04%	
<b>4</b>	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>-358'870.05</b>	<b>-317'350.00</b>	<b>-41'520.05</b>	<b>13.08%</b>	<b>0.00</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et redevances</b>	<b>-358'870.05</b>	<b>-317'350.00</b>	<b>-41'520.05</b>	<b>13.08%</b>	<b>0.00</b>
<b>426</b>	<b>Remboursements</b>	<b>-358'870.05</b>	<b>-317'350.00</b>	<b>-41'520.05</b>	<b>13.08%</b>	<b>0.00</b>
4260.01	Revenus d'interventions (missions principales)	-8'070.45	-100'000.00	91'929.55	-91.93%	
4260.02	Revenus d'interventions (missions subsidiaires)	-334'429.60	-200'000.00	-134'429.60	67.21%	
4263.03	Revenus d'interventions (missions volontaires)	-16'370.00	-17'350.00	980.00	-5.65%	
	<b>RESULTAT</b>	<b>444'010.40</b>	<b>447'960.00</b>	<b>-3'949.60</b>	<b>-0.88%</b>	<b>0.00</b>

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
----	-------------	--------------	-------------	-----------------	---------------	--------------

### 1503 FORMATION DES MILICIENS

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1'296'353.94</b>	<b>1'564'412.00</b>	<b>-268'058.06</b>	<b>-17.13%</b>	<b>0.00</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>1'249'229.29</b>	<b>1'474'027.00</b>	<b>-224'797.71</b>	<b>-15.25%</b>	<b>0.00</b>
<b>301</b>	<b>Salaires personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>1'249'229.29</b>	<b>1'474'027.00</b>	<b>-224'797.71</b>	<b>-15.25%</b>	<b>0.00</b>
3010.01	Soldes d'exercices et cours régionaux	1'093'864.25	1'240'027.00	-146'162.75	-11.79%	
3010.02	Soldes des cours cantonaux	154'961.00	226'000.00	-71'039.00	-31.43%	
3010.03	Soldes des autres formations	0.00	8'000.00	-8'000.00	-100.00%	
3010.04	Salaires+frais resp.formation+commandant+resp.matériel -sub	404.04	0.00	404.04		
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>47'124.65</b>	<b>90'385.00</b>	<b>-43'260.35</b>	<b>-47.86%</b>	<b>0.00</b>
<b>313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>45'406.95</b>	<b>86'635.00</b>	<b>-41'228.05</b>	<b>-47.59%</b>	<b>0.00</b>
3138.00	Frais de formations	45'406.95	86'635.00	-41'228.05	-47.59%	
<b>317</b>	<b>Dédommagements</b>	<b>1'717.70</b>	<b>3'750.00</b>	<b>-2'032.30</b>	<b>-54.19%</b>	<b>0.00</b>
3170.00	Frais de déplacement et autres frais	1'717.70	3'750.00	-2'032.30	-54.19%	
	<b>RESULTAT</b>	<b>1'296'353.94</b>	<b>1'564'412.00</b>	<b>-268'058.06</b>	<b>-17.13%</b>	<b>0.00</b>

### 1504 VEHICULES, ENGIN, MATERIEL ET EQUIPEMENT

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>634'412.02</b>	<b>972'360.00</b>	<b>-337'947.98</b>	<b>-34.76%</b>	<b>0.00</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>33'633.70</b>	<b>66'000.00</b>	<b>-32'366.30</b>	<b>-49.04%</b>	<b>0.00</b>
<b>301</b>	<b>Salaires personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>33'633.70</b>	<b>66'000.00</b>	<b>-32'366.30</b>	<b>-49.04%</b>	<b>0.00</b>
3010.00	Salaires du personnel lié à l'entretien subventionné des véhicules	33'633.70	66'000.00	-32'366.30	-49.04%	
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>600'778.32</b>	<b>906'360.00</b>	<b>-305'581.68</b>	<b>-33.72%</b>	<b>0.00</b>
<b>310</b>	<b>Charges de matériel et de marchandises</b>	<b>243'090.94</b>	<b>349'648.00</b>	<b>-106'557.06</b>	<b>-30.48%</b>	<b>0.00</b>
3101.01	Carburants	57'153.25	72'500.00	-15'346.75	-21.17%	
3101.02	Consommables	42'199.54	62'380.00	-20'180.46	-32.35%	
3109.00	Acquisition, entretien et nettoyage équipements de protection	143'738.15	214'768.00	-71'029.85	-33.07%	
<b>311</b>	<b>Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif</b>	<b>69'432.19</b>	<b>155'010.00</b>	<b>-85'577.81</b>	<b>-55.21%</b>	<b>0.00</b>
3111.01	Renouvellement subventionné du matériel SP	878.10	12'000.00	-11'121.90	-92.68%	
3111.02	Acquisition et renouvellement non subventionnés matériel SP	43'826.30	120'010.00	-76'183.70	-63.48%	
3111.03	Acquisition matériel d'exploitation	24'727.79	23'000.00	1'727.79	7.51%	
<b>313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>38'789.20</b>	<b>116'750.00</b>	<b>-77'960.80</b>	<b>-66.78%</b>	<b>0.00</b>
3130.00	Frais d'alarme	29'429.65	112'150.00	-82'720.35	-73.76%	
3134.00	Primes d'assurances	1'176.65	2'000.00	-823.35	-41.17%	
3137.00	Impôts et taxes	8'182.90	2'600.00	5'582.90	214.73%	
<b>315</b>	<b>Entretien des biens meubles et immobilisations</b>	<b>249'465.99</b>	<b>284'952.00</b>	<b>-35'486.01</b>	<b>-12.45%</b>	<b>0.00</b>
3151.01	Entretien subventionné des véhicules et des engins	111'731.01	111'000.00	731.01	0.66%	
3151.02	Entretien des véhicules et des engins (non subventionné)	5'764.15	1'000.00	4'764.15	476.42%	
3151.03	Entretien du matériel	131'970.83	172'952.00	-40'981.17	-23.70%	
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>330</b>	<b>Amortissements PA</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
3300.00	Amortissements planifiés des bâtiments PA	0.00	0.00	0.00		

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
3301.00	Amortissements non planifiés des bâtiments PA	0.00	0.00	0.00		
	<b>RESULTAT</b>	<b>634'412.02</b>	<b>972'360.00</b>	<b>-337'947.98</b>	-34.76%	<b>0.00</b>

## 1505 CONTRIBUTIONS ET FONDS SPECIAL

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)	Comptes 2022
<b>3</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>218'877.75</b>	<b>171'300.00</b>	<b>47'577.75</b>	<b>27.77%</b>	<b>0.00</b>
<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch.exploitation</b>	<b>65'890.75</b>	<b>60'300.00</b>	<b>5'590.75</b>	<b>9.27%</b>	<b>0.00</b>
<b>313</b>	<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>65'890.75</b>	<b>60'300.00</b>	<b>5'590.75</b>	<b>9.27%</b>	<b>0.00</b>
3130.00	Charges liées à la mutualisation des frais de fonctionnement	65'890.75	60'300.00	5'590.75	9.27%	
<b>35</b>	<b>Attributions aux fonds et financements spéciaux</b>	<b>152'987.00</b>	<b>111'000.00</b>	<b>41'987.00</b>	<b>37.83%</b>	<b>0.00</b>
<b>350</b>	<b>Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux</b>	<b>152'987.00</b>	<b>111'000.00</b>	<b>41'987.00</b>	<b>37.83%</b>	<b>0.00</b>
3500.00	Attributions au fonds spécial enveloppes ECAB	152'987.00	111'000.00	41'987.00	37.83%	

<b>4</b>	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>-6'513'811.68</b>	<b>-6'529'726.00</b>	<b>15'914.32</b>	<b>-0.24%</b>	<b>0.00</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et redevances</b>	<b>-71'012.00</b>	<b>-71'000.00</b>	<b>-12.00</b>	<b>0.02%</b>	<b>0.00</b>
<b>426</b>	<b>Remboursements</b>	<b>-71'012.00</b>	<b>-71'000.00</b>	<b>-12.00</b>	<b>0.02%</b>	<b>0.00</b>
4260.00	Revenus liés à la mutualisation des frais de fonctionnement	-71'012.00	-71'000.00	-12.00	0.02%	
<b>45</b>	<b>Prélèvements sur les fonds de financements spéciaux</b>	<b>-59'685.00</b>	<b>-111'000.00</b>	<b>51'315.00</b>	<b>-46.23%</b>	<b>0.00</b>
<b>450</b>	<b>Prélèvement sur les fonds de financements spéciaux de capitaux</b>	<b>-59'685.00</b>	<b>-111'000.00</b>	<b>51'315.00</b>	<b>-46.23%</b>	<b>0.00</b>
4500.00	Prélèvement sur le fonds spécial enveloppes ECAB	-59'685.00	-111'000.00	51'315.00	-46.23%	
<b>46</b>	<b>Revenus de transferts</b>	<b>-6'383'114.68</b>	<b>-6'347'726.00</b>	<b>-35'388.68</b>	<b>0.56%</b>	<b>0.00</b>
<b>461</b>	<b>Dédommagements de collectivités publiques</b>	<b>-4'322'593.35</b>	<b>-4'337'557.50</b>	<b>14'964.15</b>	<b>-0.34%</b>	<b>0.00</b>
4612.00	Taxes d'exemption	-4'322'593.35	-4'337'557.50	14'964.15	-0.34%	
<b>463</b>	<b>Subventions de collectivités publiques et de tiers</b>	<b>-2'060'521.33</b>	<b>-2'010'168.50</b>	<b>-50'352.83</b>	<b>2.50%</b>	<b>0.00</b>
4632.00	Contributions des communes membres	-1'659'027.23	-1'658'968.50	-58.73	0.00%	
4634.01	Enveloppes ECAB	-152'987.00	-111'000.00	-41'987.00	37.83%	
4634.02	Autres subventions ECAB	-176'200.00	-187'200.00	11'000.00	-5.88%	
4634.03	Contributions aux frais de fonctionnement	-72'307.10	-53'000.00	-19'307.10	36.43%	
4634.04	Autres subventions	0.00	0.00	0.00		
	<b>RESULTAT</b>	<b>-6'294'933.93</b>	<b>-6'358'426.00</b>	<b>63'492.07</b>	<b>-1.00%</b>	<b>0.00</b>

<b>RESULTAT BATAILLON</b>	<b>-839'238.41</b>	<b>0.00</b>	<b>-839'238.41</b>		<b>0.00</b>
<b>Coûts par habitant (contributions communales)</b>	<b>13.80</b>	<b>15.89</b>			

(1) Selon Ordonnance sur la population légale au 31.12.2021: 104'407

Secours Sud Fribourgeois  
Grand-Rue 96a  
1627 Vaulruz

Tél. : 026 913 78 87  
e-mail : comptabilite@ambfr.ch  
www.ambfr.ch



**SECOURS SUD  
FRIBOURGEOIS**  
GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

## Commentaires relatifs aux comptes 2023

### Contenu relatif au service des ambulances

Contenu .....	- 0 -
Information relative aux comparaisons entre le budget et le réalisé : .....	- 1 -
4220.301 Salaires personnel administratif et d'exploitation .....	- 1 -
4220.304 Allocations .....	- 1 -
4220.305 Cotisations patronales .....	- 1 -
4220.309 Autres charges de personnel .....	- 2 -
4220.310 Charges de matériel et de marchandises .....	- 2 -
4220.311 Immob. ne pouvant être portées à l'actif.....	- 2 -
4220.315 Entretien des biens meubles et immobilisations .....	- 2 -
4220.330 Amortissements des immobilisations corporelles .....	- 3 -

## Information relative aux comparaisons entre le budget et le réalisé :

Sont commentés :

Pour les groupes de comptes, les différences de plus de 5% et dont le montant excède CHF 5'000

## 4220.301 Salaires personnel administratif et d'exploitation

Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2023	Variations Budget/réalisé 2023 en CHF	Variation Budget/réalisé 2023 en %
3'361'977.46	<b>3'570'681.27</b>	3'730'000.00	-159'318.73	-4.27%

Les montants prévus pour un responsable « communication » et pour compenser les absences des cadres pour leur formation n'ont pas été utilisés. De plus, les piquets jour ont été abandonnés dès le 01.09.202 et l'indexation des salaires a été moins importante que prévu.

## 4220.304 Allocations

Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2023	Variations Budget/réalisé 2023 en CHF	Variation Budget/réalisé 2023 en %
68'664.00	<b>68'611.50</b>	77'000.00	-8'388.50	-10.89%

Il y a moins de collaborateurs bénéficiant des allocations « employeur » que prévu.

## 4220.305 Cotisations patronales

Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2023	Variations Budget/réalisé 2023 en CHF	Variation Budget/réalisé 2023 en %
754'591.14	<b>816'709.93</b>	856'000.00	-39'790.07	-4.65%

En lien avec la masse salariale, les cotisations patronales ont été moins importantes.

## ASSF – Explication variations entre budget et comptes 2023

### 4220.309 Autres charges de personnel

Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2023	Variations Budget/réalisé 2023 en CHF	Variation Budget/réalisé 2023 en %
36'874.70	<b>34'531.35</b>	56'500.00	-21'968.65	-38.88

Les cours de management prévus pour les cadres n'ont pas été effectués.

### 4220.310 Charges de matériel et de marchandises

Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2023	Variations Budget/réalisé 2023 en CHF	Variation Budget/réalisé 2023 en %
230'093.55	<b>190'332.98</b>	253'000.00	-62'667.02	-24.77%

Le coût du carburant, des médicaments et du matériel médical a été moins important que prévu.

### 4220.311 Immob. ne pouvant être portées à l'actif

Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2023	Variations Budget/réalisé 2023 en CHF	Variation Budget/réalisé 2023 en %
182'795.81	<b>152'004.64</b>	172'400.00	-20'395.36	-11.83%

Le coût de la blanchisserie a été moins important que prévu.

### 4220.315 Entretien des biens meubles et immobilisations

Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2023	Variations Budget/réalisé 2023 en CHF	Variation Budget/réalisé 2023 en %
146'031.02	<b>167'563.13</b>	198'300.00	-30'736.87	-15.50%

## ASSF – Explication variations entre budget et comptes 2023

Les coûts d'entretien des véhicules ont été moins importants que prévu.

### 4220.330 Amortissements des immobilisations corporelles

Réalisé 2022	Réalisé 2023	Budget 2023	Variations Budget/réalisé 2023 en CHF	Variation Budget/réalisé 2023 en %
317'066.50	<b>350'020.30</b>	382'600.00	-32'579.70	-8.52%

Une ambulance a été livrée plus tard que prévu, réduisant ainsi le montant de l'amortissement.

## Commentaires généraux relatifs aux comptes de la partie au Bataillon Sud

### 1500 DEFENSE INCENDIE ET SECOURS

<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1'713'434.76</b>	<b>1'837'430.00</b>	<b>-123'995.24</b>	<b>-6.75%</b>
-----------	-----------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	---------------

Les charges en personnel sont inférieures aux prévisions dans la mesure où tout le personnel n'a pas débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et qu'il y a eu des places vacantes durant un certain temps. Les cotisations patronales ont été inférieures au budget, mais cela a été en partie compensé par les allocations enfants (employeur) qui ont été plus élevées que prévues.

<b>31</b>	<b>Ch.biens et services et autres ch. exploitation</b>	<b>200'522.28</b>	<b>190'710.00</b>	<b>9'812.28</b>	<b>5.15%</b>
-----------	--	-------------------	-------------------	-----------------	--------------

Les charges en biens et services ont été légèrement supérieures au budget en raison du domaine de l'informatique qui a été un peu sous-estimé lors de l'élaboration du budget.

<b>38</b>	<b>Charges extraordinaires</b>	<b>0.00</b>	<b>60'000.00</b>	<b>-60'000.00</b>	<b>-100.00%</b>
-----------	--------------------------------	-------------	------------------	-------------------	-----------------

Ce budget n'a pas dû être utilisé en raison des bons résultats dans les autres comptes de charges.

## 1501 IMMEUBLES PA

31	Ch.biens et services et autres ch. exploitation	1'166'962.12	1'285'554.00	-118'591.88	-9.22%
----	---	--------------	--------------	-------------	--------

Les charges en lien avec l'exploitation des bâtiments loués ont été inférieures par rapport à ce qui avait été budgétisés.

## 1502 INTERVENTIONS

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)
3	TOTAL DES CHARGES	802'880.45	765'310.00	37'570.45	4.91%
4	TOTAL DES REVENUS	-358'870.05	-317'350.00	-41'520.05	13.08%

Les charges en lien avec les interventions sont légèrement supérieures au budget (4.91%). Toutefois, les frais d'intervention sont nettement supérieurs à ce qui avait été escompté et c'est la réduction des coûts en matière de piquet qui a permis de rester dans le budget global.

Quant aux revenus, ceux-ci sont supérieurs au budget dans la mesure où le nombre d'intervention a été plus important que ce qui avait prévu. A noter que les revenus d'interventions pour les missions principales ne seront comptabilisés que lorsque celles-ci seront encaissées par l'ECAB d'où un montant très modeste pour l'année 2023.

## 1503 FORMATION DES MILICIENS

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)
3	TOTAL DES CHARGES	1'296'353.94	1'564'412.00	-268'058.06	-17.13%

Les charges en matière de formation sont inférieures au budget en raison de l'annulation de plusieurs formations qui avait été planifiées.

## 1504 VEHICULES, ENGINES, MATERIEL ET EQUIPEMENT

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)	Variation (%)
3	TOTAL DES CHARGES	634'412.02	972'360.00	-337'947.98	-34.76%

L'entretien du matériel et les frais d'alarmes ont été très inférieurs aux montants budgétisés. Les frais de nettoyages ont aussi été plus bas que prévus dans la mesure où les interventions menées n'exigeaient pas forcément des nettoyages importants. Par ailleurs, les budgets d'acquisition de matériel n'ont pas été utilisés complètement, car il était nécessaire d'inventorier ce qui était déjà à disposition afin de déterminer les besoins réels.

## 1505 CONTRIBUTIONS ET FONDS SPECIAL

No	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Variation (CHF)
3	TOTAL DES CHARGES	218'877.75	171'300.00	47'577.75
4	TOTAL DES REVENUS	-6'513'811.68	-6'529'726.00	15'914.32

L'enveloppe de l'ECAB a été plus importante que ce qui avait été annoncé ce qui explique une augmentation des charges (attribution aux fonds spéciaux). Concernant les recettes, elles sont conformes au budget, en particulier les recettes de la taxe d'exemption qui s'élèvent à CHF 4'322'593.35, soit CHF 14'964.15 de moins que le budget.

Vaulruz, le 27 février 2024

Florian Dubail, Administrateur & Marie-José Vuichard, Comptable



## Bilan

		31.12.2023	31.12.2022
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>3'943'081.88</b>	<b>2'170'993.12</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>3'411'716.97</b>	<b>1'539'769.68</b>
<b>100</b>	<b>Disponibilités et placements à court terme</b>	<b>2'032'559.94</b>	<b>563'209.33</b>
10020.01	Bque Raiffeisen CH80 8080 8001 4600 2045 1	2'029'104.70	463'162.47
10020.02	Bque Raiffeisen CH80 8080 8005 0945 5697 6	3'455.24	100'046.86
<b>101</b>	<b>Créances</b>	<b>1'194'293.33</b>	<b>938'988.80</b>
10100.00	Débiteurs Ambulances	1'053'660.40	885'899.50
10100.00	Débiteurs Bataillon	93'781.90	
10100.99	Du croire	-182'317.60	-167'910.75
10101.01	Impôt anticipé	1'835.28	
10130.00	Avances aux fournisseurs	227'333.35	221'000.05
<b>104</b>	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>184'863.70</b>	<b>37'571.55</b>
10410.00	RG charge de biens, services et autres ch.expl.	184'863.70	37'571.55
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>531'364.91</b>	<b>631'223.44</b>
<b>140</b>	<b>Immobilisations corporelles PA</b>	<b>527'984.32</b>	<b>624'945.12</b>
14040.05	Crédit étude nouvelle centrale Ambulances	27'661.80	
14060.01	Véhicules	1'490'411.85	1'267'911.85
14060.02	Mobilier et installations	26'364.90	26'364.90
14060.03	Appareils médicaux	106'345.00	106'345.00
14060.04	Matériel informatique (hardware)	14'627.25	14'627.25
14060.99	Cumul amort. Biens meubles PA	-1'137'426.48	-790'303.88
<b>142</b>	<b>Immobilisations incorporelles PA</b>	<b>3'380.59</b>	<b>6'278.32</b>
14200.01	Logiciels	11'590.75	11'590.75
14200.99	Cumul amort. logiciels	-8'210.16	-5'312.43
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>-3'943'081.88</b>	<b>-2'170'993.09</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>-1'869'648.31</b>	<b>-555'962.56</b>
<b>200</b>	<b>Engagements de tiers</b>	<b>-1'487'262.26</b>	<b>-201'559.91</b>
20000.00	Créanciers	-332'532.21	-201'559.91
20001.00	Salaires à payer	-1'154'730.05	
<b>204</b>	<b>Passifs de régularisation</b>	<b>-239'084.05</b>	<b>-204'402.65</b>
20400.01	RG charges de personnel	-228'992.95	-129'782.15
20410.00	RG charges de biens, services et autres ch.expl.	-10'091.10	-74'620.50
<b>206</b>	<b>Engagements financiers à long terme</b>	<b>-50'000.00</b>	<b>-150'000.00</b>
20640.04	Prêt CPPEF	-50'000.00	-150'000.00
<b>209</b>	<b>Engagements envers les financements spéciaux</b>	<b>-93'302.00</b>	<b>0.00</b>
20910.01	Fonds Entretien véhicules ECAB	-93'302.00	
<b>29</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>-2'073'433.57</b>	<b>-1'615'030.53</b>
<b>295</b>	<b>Réserves liées au retraitement</b>	<b>-5'536.65</b>	<b>-7'382.20</b>
29500.01	Réserve liée au retraitement PA	-5'536.65	-7'382.20
<b>298</b>	<b>Autres capitaux propres</b>	<b>-131'157.95</b>	<b>-150'649.40</b>
29800.01	Réserve Frais nouvelle association	-131'157.95	-150'649.40
<b>299</b>	<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>-1'936'738.97</b>	<b>-1'456'998.93</b>
29990.01	Résultats cumulés années précédentes (années antérieures à 2017)	-523'621.12	-523'621.12
29900.00	Bénéfice de l'exercice Ambulances (fin. Communes)	-573'879.44	-933'377.81
29900.00	Bénéfice de l'exercice Bataillon (fin. Communes)	-218'201.99	
29900.00	Bénéfice de l'exercice Bataillon (fin. autres)	-621'036.42	

Le comité propose de rembourser aux communes le montant suivant :

1'315'702.55



# SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

## BUDGET 2024

Engagement financier conditionnel 2024-08

Objet :

Nouvelle centrale ambulances à Vaulruz

Message :

Dans le cadre de la procédure pour l'acquisition de la future centrale des Ambulances, la prochaine étape consiste à signer une promesse de vente pour un lot de la future PPE construite par l'entreprise Antiglio et de publier au Simap un gré à gré exceptionnel dans le cadre des marchés publics.

Par la suite, le projet pourra être élaboré et finalisé entre les deux parties et un prix définitif pourra être proposé par le vendeur. Ce montant fera alors l'objet d'une décision lors d'une prochaine assemblée des délégué-e-s (crédit d'investissement). Si l'Assemblée refuse le crédit d'investissement, l'Association devra alors versé à Antiglio le montant des frais déjà engagés, définis dans la promesse de vente précité, mais fixés au maximum à CHF 300'000.--.

Crédit demandé :

300'000.00 CHF

Compte :

1501.3300.62

Marché public :

Gré à gré exceptionnel

Financement :

Liquidités

Taux d'intérêt :

Amortissement de la  
dette :

Direct en cas de paiement.

Le comité de direction sollicite l'autorisation de signer une promesse de vente **comportant une clause pénale pouvant aller jusqu'à CHF 300'000.--** avec la société Antiglio pour l'acquisition en PPE de la future centrale des ambulances sise à Vaulruz.

Au nom du comité de direction des Secours Sud Fribourgeois :

François Genoud  
Président et préfet de la Veveyse

Florian Dubail  
Administrateur